

Bien que les derniers membres de la maison de Beaujeu aient acquis des terres ou des fiefs, cependant l'apogée de la grandeur et de la puissance de cette maison fut réellement, comme je l'ai dit ci-dessus, à la fin de la première race et au commencement de la seconde. Dès après le seigneuriat de Louis, la décadence commença, parce que les gains que firent ses successeurs ne compensèrent pas les pertes qu'ils éprouvèrent pour les causes que j'ai déjà signalées plus haut.

Ils perdirent, par prescription, un droit de fief sur plusieurs terres que Sibille de Baugé porta en dot à Amédée de Savoie; un autre droit de fief sur la seigneurie de Sainte-Croix; un autre encore, acquis en 1329, sur une maison et une terre de la paroisse de Bény. Toutes ces pertes, pour n'en citer que quelques-unes, arrivèrent par la négligence de leurs officiers à faire renouveler la reconnaissance de leurs droits. Par la même cause ils perdirent encore le droit de garde du prieuré de la Bruyère, faute d'en exiger l'hommage, et celui de Vimy, ou Neuville-sur-Saône. Or ces droits de garde avaient une grande importance pour les seigneurs qui en jouissaient, car ils leur valaient de nombreux avantages et emportaient souvent avec eux la souveraineté.

Toutes ces pertes locales n'étaient rien à côté de celles qui furent la suite de guerres ou de circonstances malheureuses. Déjà Louis de Forez, pour éviter des difficultés avec Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, et le faire renoncer à des droits de fief qu'il prétendait sur Lent et Chalamont, lui avait cédé tous les droits qu'il possédait à Vaux, à Villeurbanne et dans plusieurs terres du Viennois. Il perdit ainsi par cet échange inconsidéré la souveraineté de tous ces endroits, pour laquelle Humbert lui donna 1,000